

ANNEXE No 4

des deux côtés, et non pas simplement les arguments, mais toutes les données importantes sur lesquelles on les a appuyés.

Le PRÉSIDENT.—C'est, pour ainsi dire, une partie du mémoire que vous avez préparé.

Le prof. SKELTON.—Je le crois, si le comité désire l'entendre.

Le PRÉSIDENT.—Je crois qu'il serait très à propos que le professeur nous expliquât en peu de mots les parties essentielles des témoignages rendus devant les divers comités dans les autres pays. Ces témoignages sont volumineux, mais je crois qu'un esprit exercé comme le sien saura en disposer de façon à en faire ressortir les arguments pour et contre. Qu'en pensez-vous, M. Verville?

M. VERVILLE.—Je crois que le comité serait très heureux de recevoir l'information.

M. MACDONELL.—Je crois qu'il serait à propos que le rapport du professeur Skelton fût fait de façon à pouvoir être imprimé. Je crois que ce serait un document utile—utile, non seulement au pays en général, mais à ce comité-ci relativement à la question particulière dont nous avons à nous occuper.

Le PRÉSIDENT.—Certainement.

M. MACDONELL.—Il serait bon, comme l'a suggéré le professeur Skelton, d'en éliminer ce qui, à cause de son ancienneté, est devenu inutile. Nous savons tous que les témoignages rendus il y a dix ans sur cette même question sont maintenant pratiquement hors d'usage. Il y a un nombre immense de témoignages très volumineux et une grande partie n'est que des répétitions. Ce qu'il faut faire, c'est de réduire cela aux points essentiels, de mettre ceux-ci en ordre et de les appliquer aux conditions actuelles. C'est un travail qui prendra un peu de temps, mais il serait très utile et vaudrait bien ce qu'il aura coûté.

Le PRÉSIDENT.—Certainement.

M. MACDONELL.—Si le professeur Skelton pouvait réunir tout cela, et faire un rapport à un point de vue plus ou moins rapproché de la situation, retranchant les détails devenus sans valeur, ou les longueurs inutiles, et faisant l'application des faits essentiels aux conditions actuelles, ce serait vraiment un travail très utile. Le professeur sait assez bien ce que nous avons en vue, je crois.

Le PRÉSIDENT.—Il serait à propos, avant que le professeur Skelton commence à expliquer les recherches qu'il a déjà faites, que les membres du comité exprimassent leur opinion sur l'aperçu qu'il a donné, afin de voir s'il agit dans la bonne direction et s'il n'y a pas d'autres questions sur lesquelles ils croient que son attention devrait spécialement se porter.

M. VERVILLE.—Parlez-vous aussi, dans votre rapport, de l'effet que produirait la loi de huit heures sur le coût de la production?

Le prof. SKELTON.—C'est une question un peu vaste; mais, si on le désire, je m'efforcerais, sans doute, d'en faire un court exposé.

M. SMITH (Nanaïmo).—Y a-t-il, dans le monde, des pays où cette loi a été passée?

Le prof. SKELTON.—Pas précisément la même loi.

M. SMITH.—Y a-t-il, veux-je dire, des pays qui ont passé des lois réglementant les heures de travail pour l'exécution des contrats publics?

Le prof. SKELTON.—Oui, le gouvernement fédéral des États-Unis, et près de la moitié des États eux-mêmes ont, à ce sujet, des lois qui y ressemblent plus ou moins.

M. SMITH.—Stipulant huit heures de travail par jour?

Le prof. SKELTON.—Stipulant huit heures de travail aux travaux publics ou aux entreprises publiques.

Le PRÉSIDENT.—Pourrez-vous, dans votre rapport, spécifier à quelles dates ces lois ont été décrétées?

M. MACDONELL.—Prenez, par exemple, une des lois existantes qui fixe le nombre des heures du travail; commencez avec cela pour base, voyez de quelle façon cette restriction est observée et jusqu'à quel point, et puis voyez jusqu'à quel point d'autres pays ont diminué le nombre des heures du travail.